

EN BAISSÉ EN 2023, L'ABSENTÉISME S'ÉTABLIT À UN TAUX DE 5,17%

Le Groupe APICIL publie les résultats de la 3^{ème} édition de son Observatoire des arrêts de travail

- Après une hausse en 2022, le taux d'absentéisme baisse en 2023, atteignant 5,17%, mais à un niveau toujours élevé, supérieur à celui de 2021 (5%).
- La part des salariés (27,46%) ayant eu au moins un arrêt de travail dans l'année retrouve son niveau d'il y a deux ans (27,78% en 2021).
- 89% des arrêts de travail sont dus à une maladie, mais la maladie professionnelle est toujours le motif d'absence dont la durée est la plus longue (86,20 jours en moyenne).
- La durée des arrêts de travail s'allonge, avec une moyenne de 23,7 jours (contre 22,17 jours en 2022).
- Si les arrêts de plus de 30 jours sont en hausse, la part du micro-absentéisme augmente également (+5,21 points pour les arrêts de moins de 3 jours).
- La part des salariés âgés de 30-39 ans ayant eu au moins un arrêt en 2023 atteint un taux de 30,46%, un chiffre en diminution (-8,42 points par rapport à 2022) mais qui demeure supérieur à toutes les autres tranches d'âge.
- Les populations les plus touchées par l'absentéisme restent les salariés les moins qualifiés (taux d'absentéisme de 8,07%), les seniors (6,09%), les travailleurs ayant plus de 10 ans d'ancienneté (6,02%) et les femmes (5,95%).
- Les secteurs les plus impactés par l'absentéisme sont la santé, l'économie sociale et l'éducation (taux d'absentéisme de 6,79%), le commerce et le transport (5,17%), ainsi que l'industrie & le BTP (5,01%).

L'absentéisme en entreprise est un phénomène qui suscite une attention croissante en France, reflétant les profondes mutations du monde du travail. Depuis quelques années, le rapport des salariés au travail a considérablement évolué, influencé notamment par la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, la montée du télétravail et une sensibilisation accrue aux questions de santé mentale. Dans ce contexte dynamique, il est essentiel de disposer d'analyses précises et d'indicateurs fiables pour comprendre les tendances en matière d'absentéisme et les causes des arrêts de travail. Ce rapport, 3^{ème} édition publiée par le Groupe APICIL, propose d'examiner les données de l'année 2023, en s'intéressant particulièrement aux impacts de ces évolutions sociétales et économiques sur la santé au travail.

Malgré une baisse, le taux d'absentéisme reste à un niveau élevé

En 2023, l'absentéisme a atteint un taux de 5,17%, soit une baisse de 0,59 point par rapport à 2022, mais ce taux demeure supérieur à celui de 2021 (5%). Par ailleurs, plus d'un quart des salariés (27,46%) ont bénéficié d'au moins un arrêt de travail au cours de l'année, soit une diminution de 7,67 points, une proportion qui retrouve son niveau de 2021 (27,78%).

Si l'absentéisme baisse pour toutes les catégories d'âge, ce sont les salariés âgés de 30-39 ans qui restent les plus concernés, avec 30,46% d'entre eux qui ont eu au moins une absence en 2023, en baisse de 8,42 points. Cependant, ce chiffre est toujours supérieur à toutes les autres tranches d'âge, y compris les seniors. Les collaborateurs de plus de 60 ans présentent d'ailleurs la plus faible proportion ayant eu au moins un arrêt de travail dans l'année (19,64%).

Depuis les 3 dernières années, la cellule médicale d'APICIL constate une représentation de plus en plus significative des jeunes actifs en arrêt pour dépression ou burn-out. La tranche des 30-39 ans est particulièrement touchée par les pathologies psychiques, leur proportion passant de 24% en 2021 à 27% en 2023.

Accroissement du micro-absentéisme et des arrêts de plus de 30 jours

La durée moyenne globale des arrêts de travail s'allonge légèrement, passant de 22,13 jours en 2022 à 23,7 jours en 2023, soit une augmentation de +7,09%. Cependant, cette durée a diminué de manière significative sur 2 ans, enregistrant une baisse de -14,63%. La hausse des arrêts de longue durée, qu'ils soient compris entre 31 et 90 jours (15,92% ; +1,68 point par rapport à 2022) ou supérieurs à 90 jours (5,27% ; +0,91 point), explique le rallongement de la durée moyenne des arrêts de travail.

La part du micro-absentéisme augmente également en 2023 (17,14%, +5,21 points pour les arrêts de moins de 3 jours), un signal préoccupant dans un contexte d'évolution du rapport au travail, où il passe souvent inaperçu. Les absences de courte durée peuvent, en effet, sembler moins significatives que les arrêts de longue durée, ce qui peut conduire à y accorder une attention moindre. De plus, le suivi du micro-absentéisme peut être plus difficile en raison de son caractère sporadique et de sa fréquence élevée, rendant la collecte de données et l'analyse plus complexes. Néanmoins, il constitue un indicateur important de la santé au travail et de l'engagement des collaborateurs.

La maladie professionnelle demeure le motif qui engendre les arrêts les plus longs

En 2023, les arrêts pour maladie représentent 89% des arrêts, en légère diminution (-3 pts par rapport à 2022), contre 4,59% (+1,49 pt) pour les temps partiels thérapeutiques, en constante augmentation depuis 3 ans, et 0,31% pour les maladies professionnelles, qui repartent à la hausse (+0,08 pt). En outre, la maladie professionnelle demeure le motif qui engendre les arrêts les plus longs, avec une moyenne de 86,20 jours. Les enjeux de prévention en entreprise restent donc importants.

Les statistiques de sinistralité des maladies professionnelles en 2022, publiées en décembre 2023¹ par l'Assurance Maladie, montraient une baisse, qui pouvait en partie s'expliquer par des évolutions des modes de travail, notamment le recours au télétravail. Cependant, cette tendance ne s'est pas installée dans la durée, puisque la part des maladies professionnelles repart légèrement à la hausse en 2023. De plus, les troubles musculo-squelettiques représentaient toujours la grande majorité de ces sinistres, avec 38 286 maladies professionnelles prises en charge. Enfin, 1 814 maladies professionnelles relevaient de maladies psychiques, en augmentation régulière.

Un constat partagé par la cellule médicale d'APICIL, pour qui les principales causes en 2023 des arrêts « longs » faisant l'objet d'un suivi médical par l'assureur restent :

- Les pathologies psychologiques, en premier lieu, représentant plus d'un tiers des dossiers (allant de la fatigue psychologique à la dépression longue, en passant par des syndromes de burn-out de plus en plus fréquents).
- Les troubles musculo-squelettiques, en particulier chez les assurés travaillant dans un secteur où la pénibilité est importante, mais aussi chez ceux en postures « statiques longues », un phénomène parfois exacerbé par le télétravail.

La santé, l'économie sociale et l'éducation en tête des secteurs les plus sinistrés

En 2023, les segments de population les plus à risque face à l'absentéisme, tant en volume qu'en durée des arrêts, restent identiques aux années précédentes :

- Les travailleurs à faible qualification : une durée moyenne de 25,7 jours pour les Employés, Techniciens et Agents de maîtrise et un taux d'absentéisme de 8,07% pour les ouvriers
- Les seniors : une durée moyenne de 35,66 jours pour les salariés de plus de 60 ans et un taux d'absentéisme de 6,09% pour les 50-59 ans Les collaborateurs ayant plus de 10 ans d'ancienneté : une durée moyenne de 29,48 jours et un taux d'absentéisme de 6,02%
- Les femmes : une durée moyenne de 24,47 jours et un taux d'absentéisme de 5,95%

La question de l'accès à l'information et à la prévention est plus que jamais cruciale pour ces populations à risques, notamment dans un contexte d'allongement de la durée du travail.

Selon une étude de la Dares de mars 2024², seuls 43 % des salariés travaillant dans des entreprises de plus de 10 employés ont déclaré avoir reçu, au cours des douze derniers mois, des informations sur l'ensemble des risques professionnels. Les travailleurs les moins informés sont ceux exerçant dans les services, plutôt dans des petits établissements, et sont le plus souvent des femmes. Les jeunes sont mieux informés que leurs aînés, tout comme les personnels d'encadrement par rapport à l'ensemble des salariés.

Le secteur enregistrant le plus fort taux d'absentéisme reste celui de la santé, de l'économie sociale et de l'éducation (6,79%, en baisse de 0,65 point), pour une durée moyenne par arrêt de 27,96 jours, suivi par le transport et le commerce (5,17%, en baisse de 1,19 point), puis l'industrie et BTP (5,01%, en baisse de 0,57 point).

« Le rapport des salariés au travail et le fonctionnement des entreprises ont considérablement évolué ces dernières années. Dans ce contexte, les entreprises sont confrontées à des défis majeurs, notamment en matière de recrutement, où la pénurie de talents et les difficultés à pourvoir certains postes stratégiques rendent la gestion de l'absentéisme encore plus critique. De fait, le sujet de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) est devenu une préoccupation centrale pour les employeurs, afin d'améliorer l'engagement et la fidélisation de leurs collaborateurs. Cette thématique a toujours été au cœur de la politique du Groupe APICIL, comme en témoigne notre rapprochement récent avec le Groupe JLO, un cabinet de conseil RH et QVCT » estime **Thomas Perrin, Directeur Général Adjoint Services du Groupe APICIL.**



L'Observatoire des arrêts de travail 2024 est disponible [ici](#) et une infographie [ici](#)

Méthodologie

L'Observatoire des arrêts de travail a été réalisé sur la base de plus de 51 000 entreprises clientes du Groupe APICIL, ce qui représente plus d'un million de salariés du secteur privé, sur l'ensemble du territoire français, à travers les données déclarées en 2021, 2022 et 2023 via la Déclaration Sociale Nominative (DSN³). Les taux d'absentéisme ont été calculés selon la méthode calendaire. Les arrêts de travail pris en compte sont la maladie, la maladie professionnelle, l'accident sur le trajet du travail, l'accident professionnel et le temps partiel thérapeutique (aménagement temporaire de la durée du travail permettant de reprendre progressivement une activité professionnelle). Cette analyse est enrichie du regard d'expert de la cellule médicale du Groupe APICIL, étayé par les données de gestion anonymisées des arrêts de travail au-delà de 30 jours faisant l'objet d'une indemnisation complémentaire par le régime de prévoyance collectif, avec l'éventuel déclenchement d'un accompagnement au retour à l'emploi.

Les études citées dans cet Observatoire :

¹ Rapport annuel de l'Assurance Maladie « L'Essentiel 2022, Santé et sécurité au travail »

² « Comment les employeurs préviennent-ils les risques professionnels ? » 2024 - DARES Analyses n°19

³ La DSN repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie et sur des signalements d'événements. Elle permet pour chaque entreprise de transmettre en une seule fois l'ensemble de ses données sociales.

À PROPOS DU GROUPE APICIL

— Le Groupe APICIL, 3^{ème} groupe français de Protection Sociale avec 3,3 Md€ de chiffre d'affaires, propose une gamme complète de solutions performantes et adaptées en santé-prévoyance, épargne et services financiers, ainsi que retraite pour particuliers et professionnels. APICIL propose également des solutions assurantielles et des services spécialement conçus pour répondre aux besoins des agents territoriaux. Enfin, le Groupe se positionne sur le marché du service à la personne en mettant à disposition des offres en lien avec le bien-vieillir, la santé, l'accompagnement de la qualité de vie au travail. Chaque jour, les 2 130 collaborateurs du Groupe apportent leur expertise aux plus de 51 000 entreprises et 1,8 million d'assurés protégés. Paritaire et mutualiste, le Groupe accompagne ses clients au plus près de leurs attentes en répondant à leurs besoins dans toutes les étapes de leur vie. En ligne avec sa raison d'être « Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie », le Groupe APICIL est très investi en matière de RSE avec un engagement fort : promouvoir l'inclusion.

Plus d'informations sur <https://www.groupe-apicil.com>

Suivez notre actualité sur LinkedIn

CONTACTS PRESSE

AGENCE RUMEUR PUBLIQUE - apicil@rumeurpublique.fr

Marie GOISLARD – Tél. : 06.21.23.37.75

Gaëtan HEU – Tél. : 06.15.92.65.22

Soundoussia SOIMADOUNE – Tél. 06.50.24.74.15

GROUPE APICIL - Karine MARIE

karine.marie@apicil.com

Tél. : 06.99.15.66.59